

Le dossier en bref

Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR

Pourquoi ce sujet ?

Cette séance complète une série de séances préparant le rapport du COR sur la situation des retraités qui doit être adopté le 16 décembre 2015, en abordant quatre thèmes : le niveau de vie des retraités selon qu'ils vivent ou non en couple ; le profil de niveau de vie au long du cycle de vie, compte tenu de l'âge des parents lorsque leurs enfants cessent d'être à charge ; les héritages, donations et aides financières entre parents et enfants ; enfin, l'opinion des retraités sur leur aisance financière et sur leur satisfaction dans la vie.

I – Niveau de vie des retraités et situation conjugale

- **Quel est l'impact de la montée du divorce sur le niveau de vie des retraités ?** Suite à l'arrivée à la retraite des premières générations du *baby-boom* dont le taux de divorce est plus élevé que pour les générations précédentes, la proportion de retraités vivant seuls suite à un divorce a doublé entre 1996 et 2013, passant de 4,8 % à 9,6 %. En l'absence des économies d'échelle permises par la vie en couple, leur niveau de vie moyen est inférieur à celui des couples de retraités, de 24 % pour les femmes divorcées et de 17 % pour les hommes divorcés parmi les retraités en 2008-2013 ; leur taux de pauvreté est à l'inverse supérieur : 19,6 % pour les femmes divorcées et 13,4 % pour les hommes divorcés, contre 6,0 % pour les couples. La montée du divorce contribue ainsi à freiner la progression du niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités, mais faiblement (moins de 0,1 % par an). En outre, les écarts entre couples et divorcés se sont accentués depuis 1996, sans doute parce que le divorce s'est étendu à des milieux moins favorisés ([cf. document n° 2](#)).
- **La situation des veuves se dégrade-t-elle ?** Avec l'allongement de l'espérance de vie, la proportion de veuves (et de veufs) parmi les retraités tend à diminuer. Bien que les pensions de réversion assurent en moyenne le maintien du niveau de vie suite au décès du conjoint, leur niveau de vie moyen est inférieur à celui des retraitées en couple, notamment parce qu'elles appartiennent à d'anciennes générations moins aisées. Entre 1996 et 2013, le niveau de vie moyen des veuves a évolué à peu près comme celui de l'ensemble de la population, tandis que celui des retraités en couple a progressé plus vite avec l'arrivée à la retraite des *baby-boomers*, sensiblement plus aisés que les générations précédentes ([cf. document n° 2](#)).

II – Enfants à charge et profil de niveau de vie selon l'âge

- **A-t-on encore des enfants à charge à la retraite ?** En général, les enfants deviennent autonomes (fin des études puis obtention du premier emploi) avant que leurs parents ne prennent leur retraite. En effet, le père a 55 ans et la mère 53 ans lorsque le dernier enfant obtient son premier emploi, pour le cas type d'un couple avec deux enfants dont le père est né en 1960, basé sur les comportements moyens observés ou projetés (écarts d'âge entre conjoints, âge à la maternité, durée des études, etc.) ([cf. document n° 3](#)). Cependant, 20 % des hommes et 12 % des femmes de cette génération auraient encore un enfant à charge lorsqu'ils liquident leur pension ([cf. document n° 4](#)).

- **Et dans le futur ?** Selon l'approche par cas type, l'âge des parents lorsque les enfants deviennent autonomes augmenterait de deux ans entre les générations 1960 et 1980, soit moins vite que l'âge de la retraite du père mais plus vite que celui de la mère, qui conserverait la possibilité de partir dès 62 ans avec la majoration de durée d'assurance pour enfants ([cf. document n° 3](#)). Selon le modèle Destinie de l'INSEE, la proportion d'hommes ayant un enfant à charge à la liquidation baisserait tandis que celle des femmes augmenterait ([cf. document n° 4](#)).
- **Le niveau de vie baisse-t-il lors du passage à la retraite ?** Pour le cas type d'un couple avec deux enfants où chaque conjoint suit une carrière continue de salarié non cadre, les revenus du couple baissent lors du passage à la retraite : le taux de remplacement net du salaire de fin de carrière par la retraite passe de 79 % à 69 % entre les générations 1940 et 1980 (scénario C du COR). Mais, le niveau de vie à la retraite, en l'absence d'enfants à charge, est supérieur en euros constants au niveau de vie vers 45 ans, lorsque les enfants sont à charge. Rapporté au salaire moyen de l'économie (pour neutraliser les effets de la croissance), le niveau de vie est toujours plus élevé (+ 10 %) au début de la retraite qu'en milieu de cycle de vie pour la génération 1940, alors que ce ne serait plus le cas (- 2 %) pour la génération 1980, l'évolution au fil des générations reflétant la baisse du taux de remplacement ([cf. document n° 3](#)).

III – Héritages, donations et aides financières

- **Quelle est le poids économique des sommes transmises aux descendants ?** Les héritages, donations et aides financières informelles représentent plus de 10 % du PIB en 2006 et leur importance s'accroît. Les donations, souvent versées par les retraités, augmentent la probabilité pour les jeunes bénéficiaires d'acheter leur logement ou de créer ou reprendre une entreprise ([cf. documents n° 5 et 6](#)). Les aides financières se dirigent principalement des (grands-)parents vers les (petits-)enfants, de sorte que les ménages reçoivent plus d'aides qu'ils n'en versent avant 45 ans, ce qui réduit les écarts de niveau de vie entre jeunes et seniors ([cf. documents n° 7](#)). Il arrive que les aides se dirigent en sens inverse, notamment pour financer la perte d'autonomie des parents, mais ces cas sont plutôt rares ; en particulier, l'hébergement en établissement est le plus souvent financé par la vente du logement libéré par la personne âgée en milieu modeste ([cf. documents n° 8](#)).

IV – Aisance financière et bien-être des retraités

- **Les retraités se sentent-ils à l'aise financièrement ?** En moyenne en 2011, les retraités se déclarent presque aussi souvent à l'aise et moins souvent en difficulté financière que les autres ménages. Lorsque l'on suit une génération au cours de son cycle de vie, le sentiment d'aisance s'améliore entre l'âge de 45 ans et le début de la retraite, ce qui n'est pas sans rappeler le profil de niveau de vie selon l'âge décrit précédemment ([cf. document n° 9](#)). Cependant, cette amélioration de l'aisance lors du passage à la retraite était plus marquée pour les générations parties à la retraite dans les années 1980 que pour les générations parties récemment ([cf. document n° 9bis](#)).
- **Les retraités se sentent-ils heureux ?** En moyenne en 2010-2013, les retraités se déclarent presque aussi souvent satisfaits de leur existence que les autres ménages, mais le contraste est net entre les plus jeunes et les plus âgés d'entre eux, le bien-être étant minimal aux âges les plus élevés. Lorsque l'on suit une génération au cours de son cycle de vie, la satisfaction dans la vie s'améliore entre l'âge de 45 ans et le début de la retraite, comme l'aisance financière ; mais elle se détériore rapidement après 70 ans, la vieillesse allant de pair avec des problèmes de santé et une détérioration des relations sociales ([cf. documents n° 10, 11 et 12](#)).